

Annexe 7 - Rentrée 2024
Demande d'affectation en 2^{de} GT hors secteur

Lycée(s) demandé(s) en affectation hors secteur :

Voeu 1 :

Voeu 2 :

Lycée de secteur :

.....

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Classe suivie :

Nom du représentant légal : Prénom(s) :

Nom, Prénom et adresse du(es) représentant(s) légal(aux) :

.....
.....

N° de téléphone : Adresse mél :

Motifs de la demande

Cocher la ou les cases(s) correspondante(s)

Pièces justificatives obligatoirement jointes

- 1) Commission médicale demandée (annexe 4)
 - ▶ Élève reconnu handicapé par la MDPH avec choix d'orientation restreint
- 2) Commission médicale demandée (annexe 4)
 - ▶ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3) Situation sociale exceptionnelle (annexe 6)
- 4) Elève boursier
- 5) Frère(s), sœur(s) de l'élève scolarisé(es) dans l'établissement à la rentrée
- 6) Elève dont le domicile est proche de l'établissement
- 7) Elève devant suivre un parcours scolaire particulier :
 - Option théâtre au lycée Georges Brassens
 - Langue rare en continuité
 - Sportif de haut niveau
 - Section européenne Allemand
 - Section sportive scolaire

- ▶ Justificatifs médicaux du médecin traitant ou du médecin de l'Education nationale
- ▶ Justificatifs médicaux du médecin traitant ou du médecin de l'Education nationale
- ▶ Courrier de la famille + rapport circonstancié de l'autorité compétente
- ▶ Justificatif de bourse
- ▶ Attestation de scolarité
- ▶ Justificatifs probants
- ▶ Demande écrite de la famille pour l'enseignement optionnel théâtre au lycée Georges Brassens ou pour une section sportive scolaire
- ▶ pour les autres sous motifs PSP, vérification par la DRAIO des listes d'élèves fournis par les différents partenaires selon les procédures en vigueur

Fait à Le.....

Signature du(es) représentants légaux

Attention : dans l'académie, les enseignements optionnels « Création et Culture Design » et « Ecologie, agronomie territoire et développement durable, la 2^{de} Hôtellerie, les sections internationales, les sections binationales ne doivent pas faire l'objet d'une demande de dérogation.

Si le motif 7 est coché avec le sous motif option théâtre ou langue rare en continuité, la liste des élèves concernés doit impérativement être envoyée par l'établissement d'origine à la DRAIO au plus tard le vendredi 07 juin 2024.

Signature et cachet du chef d'établissement :